

## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 20-02**

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague, que lors de la séance ordinaire qui aura lieu à huis clos le 19 novembre 2020 à 19h30 à la salle Éveline-Meloche située au rez-de-chaussée du 140 rue Principale, à Saint-Louis-de-Gonzague, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### **Demande de dérogation mineure no 20-02 au règlement de zonage no16-125**

- **Lot : 5 125 629 du cadastre du Québec**
- **Adresse : 126, rue Sainte-Marie, Saint-Louis-de-Gonzague, Qc, J0S 1T0**

#### **Nature et effets de la dérogation mineure**

Le requérant présente une demande de dérogation mineure concernant la hauteur maximale en mètres prescrite à la section *dimension et superficie* applicable pour un bâtiment de la grille des usages et des normes de la zone H-3 du règlement de zonage no 16-125, laquelle grille fait partie intégrante du règlement de zonage no 16-125.

Si la demande de dérogation mineure est accordée, elle permettra au requérant d'augmenter de 0,96 mètre la hauteur maximale prescrite pour une résidence unifamiliale localisée dans la zone H-3, et ce, afin d'autoriser une hauteur maximale de 9,96 mètres (32'-8 ¼") pour la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 126 629 du cadastre du Québec (126, rue Sainte-Marie).

#### **État actuel de la réglementation**

Comme prescrit à la section dimension et superficie applicable pour un bâtiment de la grille des usages et des normes de la zone H-3 du règlement de zonage no 16-125, la hauteur maximale à respecter pour une résidence unifamiliale est de 9 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en faisant connaître par courriel son opposition à la demande de dérogation mineure no 20-02, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis. Veuillez adresser vos commentaires par courriel à l'adresse [dany.michaud@saint-louis-de-gonzague.com](mailto:dany.michaud@saint-louis-de-gonzague.com) en indiquant votre nom et votre prénom. Le Conseil municipal prendra connaissance des commentaires reçus avant de rendre une décision.

**DONNÉ** à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 3<sup>e</sup> jour de novembre 2020.



Dany Michaud  
Directrice générale et secrétaire-trésorière